

Séance du 6 décembre 2017

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents sauf M. Francis SCHWEITZER qui donne pouvoir à M. Laurent SIMONIN.

Mme Corinne TALTAVULL est secrétaire de séance

Début de séance : 20h35

Le compte rendu de la séance du 4 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité

1/ salle de convivialité : tarif de location

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'une délibération a été prise pour accueillir les réunions de la société Weight Watchers. Il propose d'ouvrir la location aux réunions d'autres prestataires au même tarif, soit 25 € la réunion.

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

2/ ONF : coupes exercice 2018

Sur proposition de l'ONF, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve l'état d'assiette des coupes 2018 dans sa totalité et fixe les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2018
- Décide de vendre aux adjudications générales en futaies affouagères la parcelle 6 (feuillus). Découpe standard pour les autres feuillus, et hauteurs indiquées sur le fût pour le hêtre
- Décide de vendre aux adjudications générales en bloc et sur pied de résineux sur les parcelles 13, 14, 15 et 18
- Rappel de la délibération du 6 avril 2016 : l'escompte pour paiement comptant n'est plus appliqué.
- Décide de vendre de gré à gré des chablis en bloc et sur pied parcelle 6
- Décide de vendre de gré à gré les produits de faible valeur selon les procédures de l'ONF sur toutes les parcelles de la forêt communale de Le Gratteris et donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.
- Délivrance aux affouagistes : pour leurs besoins propres, après établissement d'un rôle affouage et moyennant une taxe d'affouage, des produits de la parcelle 6.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces décisions.

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

3/ vente de bois : changement de destination

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le bilan des coupes de bois des parcelles 8 et 9 données en 2017. Il propose de vendre le reste de la parcelle 9 à M. Laurent Simonin au prix de 5 euros le stère, et de reporter les coupes 11 et 12 sur l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte ces deux propositions.

pour : 10 contre : 0 abstention : 1

4/ verger de sauvegarde

Monsieur le Maire informe les conseillers que le verger de sauvegarde a été installé par l'entreprise Pépinières Saint Juan. Les devis avaient été approuvés en séance du 24 mai. Il convient de prendre une décision modificative pour inscrire les crédits sur un compte de dépense en investissement soit 4000 € sur le compte 2121, somme prise sur le suréquilibre de fonctionnement.

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

5/ facture SPANC

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers l'intervention de Sciences environnement pour les visites de contrôle des installations d'assainissement non collectif de la commune. Afin d'honorer la première facture, il convient d'effectuer le virement de crédit suivant :

Compte 61521 : - 1200 €

Compte 6218 : + 1200 €

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

6/ secrétariat : paiement des heures supplémentaires

Monsieur le Maire propose que les heures supplémentaires effectuées par la secrétaire soient payées selon les barèmes en cours dans la fonction publique territoriale. Le nombre d'heures supplémentaires est limité à une heure par jour ouvrable dans le mois, soit 25 heures maximum par mois, dimanche et jours fériés compris. Le montant de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) est calculé en fonction de l'indice détenu par l'agent.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le paiement des heures supplémentaires.

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

7/ reconduction du contrat emploi aidé

Vu la mise à disposition de personnel approuvée par délibération en date du 31 août 2016 entre la commune de Le Gratteris et le Syndicat du Plateau.

Mr le Maire propose d'approuver la reconduction de ce service de mise à disposition et souhaite bénéficier de cet agent pour une durée de 3 heures hebdomadaires les jeudis de

-la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2017

-la période du 1^{er} avril au 31 mai 2018

-la période du 1^{er} septembre au 9 novembre 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme son souhait de bénéficier de la mise à disposition de l'agent technique pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 9 novembre 2018 et donne pouvoir au Syndicat du Plateau pour servir d'intermédiaire entre la Commune et le Syndicat du Marais pour la gestion financière.

pour : 11 contre : 0 abstention : 0

8/ rapport CLECT

Cette commission s'est réunie le 21 septembre 2017, avant le Conseil communautaire, en vue d'évaluer les charges liées à la mutualisation de la Direction Urbanisme Projets Planification (DUPP) en raison de la prise de compétence PLUi et au transfert au Grand Besançon de la base de loisirs d'Osselle (son rapport final est joint en annexe). Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats du calcul des charges transférées au titre de la mutualisation de la DUPP et du transfert de la base de loisirs d'Osselle.

pour : 4 contre : 0 abstention : 7

9/ CAGB : transfert de biens ZAE

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les modalités financières et patrimoniales du transfert de biens lié au transfert de compétence en matière de ZAE et telles que proposées dans le projet de délibération du Conseil de Communauté du Grand Besançon du 18 décembre 2017.

pour : 4 contre : 0 abstention : 7

Vu pour être affiché le 8 décembre 2017, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

(Sceau de la mairie)

Le Maire,
Cédric LINDECKER